

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 avril 2020, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020, à 13 h 30 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2020, à 9 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207161001

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177009

Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1207367001

Adjuger à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics.
Appel d'offres 19-17988 / 9 soumissions

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208544003

Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord.

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204111002

Accorder des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020 : 81 765 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Un été fou des parcs », 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « La bande dessinée écolo », 5 500 \$ à Événements Hoodstok pour le projet « Via Musik » et 15 300 \$ à Qu'en dit Raton? pour le projet « Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs » et approuver les projets de convention à intervenir.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1205190003

Accorder une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, et approuver le projet d'entente triennal à intervenir.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1206324001

Accorder une contribution financière de 40 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1203602004

Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549005

Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1203602002

Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573006

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573004

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573003

Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573007

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1198315006

Modifier la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par Habitations Pelletier concernant l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à un comité de loisirs d'une résidence pour aînés.

20.14 Entente

CA Direction des travaux publics - 1208224005

Accepter l'offre du conseil de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord.

20.15 Entente

CA Direction des travaux publics - 1208224007

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020 et autoriser le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1206324002

Accorder une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606004

Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2020.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606005

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573005

Entériner une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573002

Entériner une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire afin de financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549004

Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1202577003

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant principalement la circulation et le stationnement.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1205995001

Adopter le premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

District(s) : Ovide-Clermont

40.03 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177008

Adopter le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1202577002

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177010

Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040017

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification d'un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clara

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207040003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clara

40.08 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1203827002

Désigner, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire le processus d'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire », le processus d'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau et le processus d'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

40.09 Règlement - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1206450001

Accorder, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1207367004

Titulariser M. Maxime Bellemare, à titre de menuisier d'installations, à la Division du soutien technique, de la Direction des travaux publics, à compter du 11 avril 2020.



Dossier # : 1207161001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:48

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207161001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 3 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-03-13



Dossier # : 1207177009

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la mobilité tenue le 4 mars 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif sur la mobilité a tenu sa rencontre le 4 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD : Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 5 février 2020, en vertu du Règlement n°1570 relatif à la circulation routière dans les limites de la ville de Montréal-Nord. (# 1207177010).

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2020-03-24



Dossier # : 1207367001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 19-17988 / 9 soumissions

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE soit adjugé à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, le contrat 19-17988 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:58

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207367001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 19-17988 / 9 soumissions

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'abattage d'arbres publics sur son territoire, l'arrondissement de Montréal-Nord doit attribuer un contrat pour des services d'essouchement d'arbres afin de permettre le remplacement des arbres abattus. L'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour effectuer à l'interne ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le contrat comprend l'essouchement de 291 souches de DHP (diamètre à hauteur de la poitrine) allant de 15 cm à 76 cm et plus, jusqu'à concurrence d'un montant total de 117 878,12 \$.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement et a eu lieu du 13 janvier au 6 février 2020. Neuf (9) entreprises ont déposé une soumission conforme. Le tableau des écarts présenté en pièce jointe comprend la liste des soumissionnaires et les écarts de prix. L'adjudicataire recommandé est la firme 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation pour ce dossier a été réalisée par les professionnels à l'interne. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation révèle un écart favorable à la Ville de 25 415,22 \$ (18 %).

Suite à l'adjudication du contrat par le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, un ordre de débiter les travaux doit être donné par le directeur des travaux publics à l'entrepreneur lors de la rencontre de démarrage. Étant donné la situation de force majeure (Covid-19), une entente sera prise avec l'entrepreneur, quant au calendrier de réalisation des travaux, et ce, selon les modalités prévus au devis techniques et au document d'appel d'offres du Service d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 117 878,12 \$ taxes incluses.
La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et le plan canopé de la façon suivante;

Intitulé	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net
Budget de fonctionnement	72 825,00 \$	83 730,55 \$	76 457,15 \$
	72 825,00 \$	83 730,55 \$	76 457,15 \$
Plan canopé	6 500,00 \$	7 473,38 \$	6 824,19 \$
	23 200,00 \$	26 674,20 \$	24 357,10 \$
	29 700,00 \$	34 147,58 \$	31 181,29 \$
	102 525,00 \$	117 878,12 \$	107 638,44 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'essouchement est une étape essentielle afin de permettre le remplacement d'arbres. Ainsi, le présent contrat contribue au développement durable, car il permet la plantation subséquente d'arbres, ce qui amène de nombreux bénéfices pour l'arrondissement (ex.: diminution des températures de surface, filtration de l'air, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra, dans un premier temps, de traiter avec plus de diligence les requêtes des citoyens réclamant l'enlèvement des souches et accélérera le remplacement des arbres abattus. Le fait de remplacer les arbres abattus sur le domaine public contribue à favoriser la canopée de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étant donné la situation de force majeure (Covid-19), une entente sera prise avec l'entrepreneur, quant au calendrier de réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-02-25



Dossier # : 1208544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, le contrat de services professionnels, C-20-007, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:38

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'affirmation de verdissement de l'arrondissement Montréal-Nord et dans la foulée du développement stratégique du SRB Pie-IX, ce projet vise à consolider la fonction institutionnelle du Campus Pie-IX. Dans une première phase d'aménagement, une place publique sera réalisée dans l'objectif de concrétiser l'engagement de l'Orchestre Symphonique de Montréal dans la promotion de l'éducation musicale de l'école Saint-Rémi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 10 346 du CA, adoptée à la séance ordinaire du lundi 8 août 2016; Adjuger à AECOM Consultants inc., au montant maximal de 379 126,61 \$ pour le contrat 1 et à Beaupré & Associés Experts Conseils inc., au montant maximal de 362 910,89 \$ pour le contrat 2, de services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire de paysage pour divers projets à l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes. (sommaire décisionnel 1166329010)

Résolution CA16 10 012 du CA, adoptée à la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2016; approbation de la composition du comité de sélection, les grilles d'évaluation et leurs pondérations pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels et leurs applications pour toutes les directions de l'arrondissement pour l'année 2016. (sommaire décisionnel 1154383010)

Résolution CA18 10 527 du CA, adoptée à la séance extraordinaire du mercredi 19 décembre 2018; Adjuger à Turquoise Design Inc., au montant maximal de 165 966,41 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et adjuger à Agence Relief Design Inc., au montant

maximal de 175 710,54 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, des contrats de services professionnels d'une firme en architecture de paysage pour divers projets à l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes. Appel d'offres 1036 / Contrat 1 - 10 soumissions Contrat 2 - 9 soumissions pour l'année 2019. (sommaire décisionnel 1188177001)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat à une firme spécialisée en aménagement urbain et dessin 3D dans l'objectif de répondre aux besoins spécifiques du mandat : planifier un concept d'aménagement paysager pour l'ensemble de la façade du boulevard Pie-IX entre les rues Martial et Monselet, incluant 2 places publiques, dont un plan détaillé de la place Saint-Rémi, et produire un croquis 3D pour impression sur une affiche grand format de ladite place publique.

JUSTIFICATION

Entente de gré à gré sur un montant forfaitaire de 25 000 \$ et moins. Le projet est financé par la réserve Pie-IX, ce qui justifie une intervention des instances pour l'octroi de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, est financée par la réserve financière Pie-IX prévue au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable s'inscrit par le verdissement du boulevard Pie-IX et la bonification des divers modes de transport alternatifs. L'espace actuellement aseptisé sera dynamisé de manière à accroître la densité d'occupation et ainsi renforcer les liens sociaux par l'appropriation du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les futurs travaux amélioreront de façon évidente l'axe de transport en plus d'enrichir le contexte institutionnel qui dessert les citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Préparation du support pour la présentation du croquis 3D.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification du concept d'aménagement paysager et production d'un croquis 3D : 29 mai 2020 (échancier à reporter conséquemment aux mesures gouvernementales applicables à la pandémie du Covid-19.);
Préparation des plans et devis : été et automne 2020;
Réalisation des travaux de la place publique : été 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2020-03-19



Dossier # : 1204111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020 : 81 765 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet "Un été fou des parcs", 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet "La bande dessinée écolo", 5 500 \$ à Événements Hoodstok pour le projet "Via Musik" et 15 300 \$ à Qu'en dit Raton? pour le projet "Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 81 765 \$ à l'Association de Place de Normandie représentant du collectif d'organismes composé de Coopérative multisports plus, Un itinéraire pour tous, Nos jeunes à coeur, Centre de jeunes l'Escale, Bibliothèque de Montréal-Nord et Maison des jeunes l'ouverture pour le projet « Un été fou des parcs » dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « La bande dessinée écolo » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 500 \$ à Événements Hoodstock pour le projet « Via Musik » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 300 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton pour le projet « Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soit approuvée les conventions de services à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-31 10:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020 : 81 765 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet "Un été fou des parcs", 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet "La bande dessinée écolo", 5 500 \$ à Événements Hoodstok pour le projet "Via Musik" et 15 300 \$ à Qu'en dit Raton? pour le projet "Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite accroître l'utilisation des parcs locaux et espaces verts privilégiant la nature pour la pratique d'activités sportives, culturelles, récréatives et de plein air urbain à l'intention des jeunes et des familles.

L'arrondissement souhaite encourager une offre de service qui répond aux besoins de la population, tout en maintenant une occupation harmonieuse et sécuritaire des parcs.

Pour ce faire, l'arrondissement désire offrir, en partenariat avec les organismes du milieu, une programmation variée d'activités accessibles et gratuites dans les parcs, principalement destinée aux jeunes résidents et résidentes de Montréal-Nord âgés de 6 à 25 ans et aux jeunes familles. Une attention particulière est portée aux projets visant la population de 18 à 25 ans.

Cette programmation d'activités se déroulera dans les parcs et les espaces publics des trois grands secteurs géographiques de l'arrondissement, soit l'Est, le Centre et l'Ouest. De plus, elle sera adaptée à la réalité spécifique de chaque secteur : profil de la population, installations disponibles, tiendra compte des intérêts particuliers tant des jeunes filles que des garçons et de l'adéquation avec les besoins des groupes ciblés.

À cette fin, l'arrondissement a invité les organismes du milieu à participer à un appel de projets pour la réalisation de projets d'animation dans les parcs répondant aux objectifs énumérés ci-dessous :

- Accroître l'utilisation des parcs locaux et espaces verts en tant que destination nature privilégiée pour la pratique d'activités sportives, culturelles, récréatives et de plein air urbain;
- Favoriser l'appropriation citoyenne des parcs et des espaces verts;

- Permettre aux jeunes des différents groupes d'âge d'avoir accès à des espaces et des activités répondant à leurs besoins tout en vivant une cohabitation harmonieuse avec les autres personnes fréquentant le parc;
- Favoriser une meilleure participation des jeunes à l'amélioration du « vivre ensemble » ainsi qu'un rapprochement intergénérationnel entre les usagères et les usagers du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10198 (6 mai 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 130 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement : 72 707,50 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Un été fou des parcs »; 20 000 \$ à La Route de Champlain pour les projets « Animation du parc Aimé-Léonard » et « Semaine italienne de Montréal », 13 675 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton pour le projet « Atelier de théâtre dans les parcs », 16 719 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « À la découverte des arbres » et 6 898,50 \$ à Bouge de là! pour le projet « Magie dans les parcs » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes

CA18 10 183 (14 mai 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 115 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement : 65 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Un été fou des parcs »; 28 000 \$ à La Route de Champlain pour les projets « Animation des parcs, volet sports et loisirs » (23 000 \$) et « Animation du parc Aimé-Léonard auprès d'une clientèle adulte et aînée (5 000 \$); 16 500 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton pour le projet « La Commedia Dell-Arte dans les parcs » et 5000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « À la découverte des arbres », et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

CA17 10 210 (5 juin 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 110 500 \$ aux organismes suivants : 100 000 \$ à un Itinéraire pour une tous pour une gamme d'activités sportives et culturelles, 7 000 \$ à Bouge de là pour le projet « Magie », 2 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la mise en place d'activités favorisant la découverte des éléments naturels, 1 500 \$ au Service des loisirs Sainte-Gertrude pour le projet « Zumba Fitness 18-25 ans » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement.

CA16 10 303 (8 août 2016) : Accorder une contribution financière de 6 266 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet « Challenge O Parc » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et une contribution supplémentaire de 1 590,75 \$ à Bouge de là pour le projet « Magie et discothèque silencieuse.

CA16 10 219 (13 juin 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 167 202 \$ aux organismes suivants : 80 059 \$ à l'Institut Pacifique pour la mise en place d'un Service de médiation urbaine et de résolution de conflits, 21 304 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Temps libre été », 20 108 \$ à Évolu-Jeunes 19/30 ans pour le projet « Sport-Mania », 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Impro V (Relève-toi!) », 16 200 \$ aux Artistes en arts visuels du nord de Montréal-AAVNM pour le projet « Design d'un jour », 9 531 \$ à la compagnie en résidence Bouge de là pour le projet « Magie et discothèque silencieuse » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

CA15 10 283 (29 juin 2015) : Accorder une contribution financière totalisant la somme de 30 100 \$ aux organismes suivants: 10 100 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «

Intervenant parc Saint-Laurent », 20 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel à projets du programme d'animation dans les parcs, 4 projets ont été retenus totalisant 110 000 \$ soit;

1. Nom de l'organisme: Association de Place Normandie, représentant collectif d'organismes composé de Coopérative Multisports plus, Un itinéraire pour tous, Nos jeunes à coeur, Centre des jeunes l'Escale, Bibliothèque de Montréal-Nord, Maison des jeunes l'Ouverture.

- Titre du projet : Un été fou des parcs
- Du 1^{er} juin au 30 septembre 2020.

Description du projet et objectifs visés:

- Le projet s'inscrit dans une volonté d'accroître l'utilisation des parcs locaux et des espaces verts en proposant une programmation destinée aux jeunes de Montréal-Nord. De plus, cette programmation s'inscrit dans une démarche concertée entre les différents organismes du milieu afin de permettre une programmation d'activités accessibles et gratuites pour les jeunes du quartier entre 6 à 25 ans.

2. Nom de l'organisme: Coop de solidarité Éconord, représentant la Bibliothèque de Montréal-Nord.

- Titre du projet : La bande dessinée écolo
- Du 1^{er} juin au 30 septembre 2020.

Description du projet et objectifs visés :

- La Coop de solidarité Éconord propose d'offrir une série d'ateliers intitulée « La Bande dessinée Écolo ». Ces ateliers conjuguent le thème de la bande dessinée avec l'environnement et l'écologie. Le projet s'inscrit directement dans la mission et la vocation de la Coop de solidarité Éconord, soit la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement. Combinant un volet théorique et un volet pratique, les ateliers visent à permettre à un public de tout âge (principalement les 6 à 12 ans) à concevoir une courte bande dessinée (1 à 2 planches maximum) abordant un thème lié à l'environnement, l'écologie, l'écocivisme et la nature sous toutes ses formes.

3. Nom de l'organisme: Événements Hoodstock

- Titre du projet : Via Musik
- Du 29 juin au 24 août 2020

Description du projet et objectifs visés :

- Ce projet propose des outils des principes et des techniques de vie à travers des activités de musique aux jeunes filles et jeunes garçons de divers groupes d'âge et d'origines ethnoculturelles répondant équitablement à leurs besoins. De plus, il contribuera à attirer les jeunes dans les parcs qui sont de plus en plus désertés dans cette ère des médias sociaux. Ceci aidera à bâtir des relations interpersonnelles positives qui visent l'amélioration du vivre ensemble. Par ailleurs, les jeunes vivront une expérience de qualité grâce au matériel qu'ils ou elles utiliseront, mais aussi dû au fait qu'ils et elles travailleront avec un coordonnateur de 15 ans d'expérience. Chaque jeune aura la même opportunité d'entreprendre le même parcours et de s'épanouir à travers celui-ci. Finalement, grâce à la relation qui se développera avec les jeunes, l'organisme sera en mesure de cibler ceux et celles qui auront d'autres besoins et tenter d'y répondre. De ce fait, les intervenant pourront les référer vers d'autres organismes tels que Nos Jeunes à cœur et le Centre l'Escale.

4. Nom de l'organisme: Qu'en dit Raton?

- Titre du projet : Atelier d'initiation au théâtre
- Du 15 juin au 16 septembre 2020

Description du projet et objectifs visés :

- Qu'en dit Raton? propose une tournée des parcs de l'Arrondissement pour une deuxième année consécutive, à raison de cinq parcs par semaine, afin de présenter des ateliers interactifs axés sur les arts de la scène. Deux animateurs/comédiens débarquent, à la manière des saltimbanques d'antan, avec leur folie, leurs costumes et accessoires afin d'animer et faire vibrer les espaces verts de l'Arrondissement. Quatre thématiques sont à l'honneur: la commedia del l'arte/jeu masqué, le théâtre d'objets, la marionnette, et le clown. Pouvant facilement s'adapter aux différents groupes d'âges, ces rendez-vous culturels se veulent ludiques, amusants et captivants.

JUSTIFICATION

Les 4 projets composant le programme d'animation dans les parcs, avec les volets d'activités sportives et de loisirs ainsi que les activités culturelles et d'animation, permettront de renforcer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des résident(e)s de Montréal-Nord, d'améliorer les plans intergénérationnels et interculturels, de favoriser et promouvoir l'occupation harmonieuse de l'espace public. Ces mesures visent à prévenir et à réduire les situations conflictuelles dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de la Division des sports et loisirs.

Association de Place Normandie - Un été fou des parcs: 81 765 \$

Coop de solidarité Éconord - La bande dessinée écolo: 7 435 \$

Événements Hoodstock - Via Musik: 5 500 \$

Qu'en dit Raton - Atelier de théâtre dans les parcs: 15 300 \$

Total: 110 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à contribuer à l'atteinte du plein potentiel des citoyens et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, de saines habitudes de vie par la population et l'appropriation des parcs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribueront à :

- Renforcer le climat paisible et sécuritaire dans les parcs pour les jeunes et les autres résidents qui les fréquentent;
- Divertir les différents usagers des parcs;
- Encourager le développement des capacités des jeunes;
- Faciliter la participation active des jeunes, autant filles que garçons, aux activités et à la vie de quartier;
- Favoriser une meilleure participation des jeunes ainsi qu'un rapprochement interculturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Programme d'animation dans les parcs :

1. "Un été fou des parcs" de l'Association de Place Normandie : du 1^{er} juin au 30 septembre 2020.
2. "La bande dessinée écolo" de la Coop de solidarité Éconord : du 1^{er} juin au 30 septembre 2020.
3. "Via Musik" de Événements Hoodstock : du 29 juin au 24 août 2020
4. "Atelier d'initiation au théâtre" de Qu'en dit Raton? : du 15 juin au 16 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
Chef de division sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-12

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1205190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, et approuver le projet de convention triennal à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordé une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention triennal 2020-2022 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, et approuver le projet de convention triennal à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente 2017-2019 pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) intervenue entre l'organisme Un itinéraire pour tous (UIPT) et l'arrondissement de Montréal-Nord a pris fin le 31 décembre 2019..

L'arrondissement de Montréal-Nord a convenu avec Un itinéraire pour tous de reconduire l'entente pour une durée de 3 ans, soit de 2020 à 2022, sous réserve des résultats obtenus, qui seront évalués chaque année, et de la disponibilité des fonds pour les années 2021 et 2022.

Le document a été mis à jour selon les paramètres qui tiennent compte des besoins de l'arrondissement de Montréal-Nord et de ceux d'Un itinéraire pour tous.

Le présent sommaire vise à accorder une subvention de 105 000 \$ pour 2020, 2021 et 2022, soit 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour couvrir le salaire d'une ressource dédiée à la gestion des locaux communautaires de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, et à approuver le protocole d'entente triennal 2020-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 046 du 18 avril 2019 - Autoriser une dépense de 35 000 \$, pour l'année 2019, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA18 10 125 du 9 avril 2018 - Approuver la modification à l'annexe 1 du protocole d'entente concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue en 2017 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous et autoriser, pour l'année 2018, une dépense de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente.

CA17 10 134 du 10 avril 2017 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2017, et approuver le projet de protocole d'entente triennal 2017-2019 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 137 du 11 avril 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2016, et approuver le nouveau protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Soutenir Un itinéraire pour tous à titre de partenaire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la mise en oeuvre du protocole d'entente triennal 2020-2022.

Nom de l'organisme: Un itinéraire pour tous

Titre du projet: Agent administratif pour la gestion des locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) sous la responsabilité d'UIPT.

Brève description du projet: Dans une perspective de service à la clientèle, l'agent administratif, responsable de la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, aura comme tâches: d'assurer un soutien technique aux organismes, aux comités et aux citoyens qui occupent des locaux, répondre au téléphone, aux courriels, aux demandes de réservation de locaux, faire la gestion du prêt de matériel, accueillir les visiteurs, les diriger, les informer en lien avec leurs besoins, s'assurer que les demandes de réservation respectent les constats de l'organisme, compiler les fiches de présence, s'assurer que les fiches soient bien remplies et faire le suivi, s'occuper des réservations demandées par l'arrondissement de Montréal-Nord, faire la gestion des conflits, des plaintes et des situations problématiques en lien avec la réservation et la gestion des locaux, analyser des demandes de réservation.

JUSTIFICATION

L'adoption du protocole d'entente triennal 2020-2022 est nécessaire compte tenu du mandat d'Un itinéraire pour tous et des besoins de l'arrondissement de Montréal-Nord. La subvention annuelle de 35 000 \$ qu'il est proposé d'octroyer à UIPT pour les années 2020, 2021 et 2022 et sous réserve de la disponibilité des fonds pour 2021 et 2022, permettra à l'organisme d'accomplir son mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les fonds disponibles pour 2021 et 2022, la contribution financière non récurrente de 105 000 \$ pour trois ans, proposée à Un itinéraire pour tous, provient du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Les versements annuels à l'organisme se feront comme suit:

Pour 2020: 35 000 \$

- 80 % du montant dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les Parties.
- 20 % du montant à la fin de l'année 2020, suite à la remise du rapport final par l'organisme et qui doit être remis avant le 15 décembre 2020..

Pour 2021 : 35 000 \$

- 80 % du montant, dans la semaine du 1er mars 2021
- 20 % du montant à la fin de l'année 2021, suite à la remise du rapport final par l'organisme et qui doit être remis avant le 14 décembre 2021.

Pour 2022 : 35 000 \$

- 80 % du montant, dans la semaine du 28 février 2022
- 20 % du montant à la fin de l'année 2022, suite à la remise du rapport final par l'organisme et qui doit être remis avant le 13 décembre 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que ce dossier soit approuvé par le conseil d'arrondissement d'avril 2020 puisque le financement octroyé l'an passé pour payer le salaire de l'agent administratif, responsable de la mise en oeuvre du protocole d'entente, est dépensé. La subvention 2020 permettra d'assurer une continuité de services auprès des partenaires et usagers de la MCC.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-03-24



Dossier # : 1206324001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour l'année 2020 pour la réalisation de son Fonds d'urgence-COVID-19;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-31 10:10

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206324001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La pandémie du virus COVID-19 est une crise sanitaire mondiale sans précédent qui crée une situation exceptionnelle au Canada, au Québec et à Montréal. Cette situation pose des défis de divers ordres, notamment sur le plan de l'organisation des services publics et communautaires d'urgence.

Dans ce contexte particulier, la mairesse de Montréal a annoncé le 24 mars 2020, en présence de la présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal, que la Ville de Montréal et des arrondissements contribueraient au Fonds d'urgence - COVID-19, lancé par Centraide.

L'arrondissement de Montréal-Nord adhère à cet élan de solidarité en contribuant pour une somme de 40 000 \$ au Fonds d'urgence-COVID 19 initié par Centraide.

Ce fonds permettra de mettre rapidement en place des mesures adaptées à la situation afin de répondre aux besoins urgents de la population isolée et vulnérable du Grand Montréal, incluant Montréal-Nord. Ces besoins deviennent plus criants depuis l'implantation des mesures de confinement obligatoire. Ainsi, plusieurs organismes communautaires montréalais et nord-montréalais ont besoin d'aide afin de poursuivre leur mission auprès des personnes en besoin de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le Fonds d'urgence - COVID-19 vise à soutenir en priorité les ressources, tant à l'échelle régionale que locale, qui répondent aux besoins de première nécessité, comme l'aide alimentaire. Il permettra également de renforcer la capacité des services d'écoute, d'aide et de référence.

La ville centrale tout comme ses arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Sud-Ouest, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Plateau-Mont

-Royal, Anjou, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Outremont, Montréal-Nord, Lachine, Verdun, Saint-Laurent, Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et Rivière-Des-Prairies--Pointe-Aux-Trembles y contribuent à ce jour, à hauteur d'un montant total estimé à plus de 1 M\$.

Les demandes auprès des organismes communautaires ont dépassé la capacité de réponse de ces derniers, et ce, depuis le début de la pandémie. Ces organismes jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins de base des plus vulnérables, pour contrer leur isolement et pour améliorer leur qualité de vie. Le Fonds d'urgence - COVID-19, auquel la Ville et ses arrondissements contribuent, permettra de mettre en place des mesures particulières, flexibles et pouvant être déployées rapidement. Il viendra pallier l'incapacité de répondre aux demandes adressées au milieu communautaire

JUSTIFICATION

Par ce soutien financier, l'arrondissement de Montréal-Nord apporte sa contribution solidaire afin d'aider des personnes isolées et vulnérables de la communauté montréalaise et nord-montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution de 40 000 \$ sera puisée à même le budget de dépenses imprévues d'administration locale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté montréalaise et nord-montréalaise. Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création par Centraide du Grand Montréal du Fonds d'urgence - COVID-19 constitue une action concrète pour aider les personnes isolées et vulnérables. La participation de la Ville et des arrondissements, dont Montréal-Nord, à ce fonds, lui permet en plus de jouer un rôle de leader, d'harmonisation et de soutien des efforts déjà existants au sein des organismes et des instances municipales et gouvernementales, de développer de bonnes pratiques et une expertise en la matière.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse de l'arrondissement de Montréal-Nord pour annoncer la contribution de 40 000 \$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 Présentation au conseil d'arrondissement pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-03-30



Dossier # : 1203602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'Éco-Quartier est situé au 10861, boulevard Pie-IX. Ce local convient parfaitement aux besoins du programme Éco-quartier en étant à proximité d'arrêt d'autobus. Le bail a été signé pour une durée de 2 ans (1er mai 2019 au 30 avril 2021). Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, des salles fermées, un arrêt d'autobus à proximité et un stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 305 (25 juin 2019) Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Depuis le 1er mai 2016, l'Éco-quartier est situé au 10 861 boulevard Pie-IX. La Coopérative de solidarité Éconord a signé le bail avec le propriétaire Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) jusqu'au 30 avril 2020. Cependant, le bail comprend une clause de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions (article 1.2 du bail).

La Ville de Montréal défraie l'ensemble des coûts de location (loyer, taxes d'affaires, assurance, électricité). Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice un ajustement est effectué étant donné que le locateur est un OBNL ainsi que le locataire. Une partie des taxes est remboursée.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La durée de la location du local situé au 10861, Pie-IX est de 12 mois (1er mai 2020 au 30 avril 2021). Le coût mensuel estimé s'élève à 3 265,93 \$.

Le montant total de la dépense jusqu'au 30 avril 2021 s'élève à 39 191,16 \$, et sera financé par le budget de fonctionnement.

· Montant alloué au budget 2020 (8 mois) : 26 127,41 \$;

· Montant alloué au budget 2021 (4 mois) : 13 063,71 \$.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet : reddition de comptes sur les coûts réels et effectuer les ajustements nécessaires pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-03-11



Dossier # : 1207549005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

Il est recommandé :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse;

Écoles primaires	
Nom de l'école	
École Adélarde-Desrosiers	1 800,00 \$
École De La Fraternité	1 350,00 \$
École Gérald McShane	675,00 \$
École Jean-Nicolet	2 250,00 \$
École Jules-Verne	2 475,00 \$
École Le Carignan	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	675,00 \$
École René-Guénette	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	1 350,00 \$
École Saint-Rémi	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250,00 \$
Total	21 600,00 \$
Écoles secondaires	
Nom de l'école	
École Calixa-Lavallée	4 325,00 \$
École Henri-Bourassa	5 625,00 \$
École Lester-B. Pearson	2 457,50 \$
École Amos	1 175,00 \$
Total	13 582,50 \$

Grand total	35 182,50 \$
-------------	--------------

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-31 10:32

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207549005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) subventionne les écoles primaires et secondaires par le biais de son programme d'assistance financière aux activités parascolaires. Cette année, 12 écoles primaires et quatre écoles secondaires ont déposé des demandes de subvention à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Le programme a pour but de permettre aux jeunes de l'Arrondissement de s'investir dans diverses activités enrichissantes après les heures de classe. Ces activités visent à encourager le développement et l'épanouissement des jeunes par les sports et les loisirs culturels.

Par ailleurs, dans le but de soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse prévoit que l'aide financière, accordée en soutien aux activités parascolaires des écoles, soit doublée. Cette aide financière supplémentaire provient des fonds versés à l'Arrondissement pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

Ces sommes sont déjà engagées par les écoles primaires et secondaires dans leur programmation annuelle ayant débuté en janvier 2020. Les activités se déroulaient jusqu'à la fermeture des écoles le 12 mars dernier.

Dans la foulée des mesures prises par le Gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la COVID-19, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé la prolongation de la fermeture des écoles et centres jusqu'au 1^{er} mai 2020. Les salaires de tous les employés de l'État sont maintenus et pour les salariés temporaires, la rémunération est conservée en fonction des heures déjà prévues à l'horaire pour la période du 12 mars au 1^{er} mai 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 422 (15 octobre 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2019 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA19 10 159 (8 avril 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2019.

CA18 10 446 (12 novembre 2018) Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018.

CA18 10 130 (9 avril 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 915 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018.

CA17 10 256 (27 juin 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 31 040 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017.

CA17 10 125 (10 avril 2017) - Déposer et appuyer le Plan d'action collectif - Priorité jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027.

CM17 0166 (20 février 2017) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA 16 10 423 (14 novembre 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 30 472,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017.

CM16 0785 (20 juin 2016) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA15 10 389 (5 octobre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016.

CA14 10 302 (11 août 2014) : Accorder des contributions financières totalisant 30 267,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2014-2015.

CA13 10 339 (10 septembre 2013) : Accorder une contribution financière de 30 010 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2013-2014.

CA12 10 331 (9 octobre 2012) : Accorder une contribution financière de 29 295 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue d'activités parascolaires pour l'année scolaire 2012-2013

DESCRIPTION

Les écoles recevant une subvention contribuent à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse et à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces écoles offrent des programmes d'activités récréatifs et structurés après les heures de classe et assurent auprès des jeunes la promotion ainsi que le renforcement de saines habitudes de vie. Le budget octroyé par la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal vient consolider le programme d'activités parascolaires en permettant à plus d'enfants de participer aux activités. En effet, comme le prévoit le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité

jeunesse, les fonds octroyés par l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre de cette politique permettent de doubler l'aide financière accordée en soutien aux activités parascolaires.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Comité du développement social et communautaire recommande au conseil d'arrondissement de verser une subvention aux écoles suivantes :

a) Subventions aux écoles primaires

L'assistance financière versée à chaque école primaire publique participante est calculée sous forme de module d'une valeur de 225 \$ chacun. Le nombre de modules est déterminé en multipliant le nombre d'élèves inscrits à l'école par trois et en divisant cette somme par 225. Le chiffre obtenu est arrondi à l'unité la plus près et détermine le nombre de modules autorisés par demande (voir pièce jointe).

b) Subventions aux écoles secondaires

La subvention financière versée à chaque école secondaire publique participante est de 2,50 \$ par jeune (voir pièce jointe).

La somme totale des subventions accordées aux écoles dans le cadre des activités parascolaires est de 35 182,50 \$ pour l'hiver 2020, 18 225 \$ du budget de l'Arrondissement et 16 957,50 \$ du surplus de l'Arrondissement, somme reportée de l'année 2019 provenant de la Politique de l'enfant. Il s'agit du deuxième versement de l'année scolaire 2019-2020 (voir pièce jointe).

Une somme de 18 225 \$ en provenance du budget du SDSS devra être virée par décision déléguée vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal-Nord pour la réalisation de ce projet par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette subvention, pour l'hiver 2020, 12 747 élèves auront accès à une programmation parascolaire enrichie en activités sportives et en loisirs culturels dans 12 écoles primaires et quatre écoles secondaires publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication écrite sera faite aux différentes écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord afin d'obtenir une réédition de compte adaptée à la situation de la fermeture soudaine des établissements d'éducation faite à compter du 13 mars 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-03-26



Dossier # : 1203602002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:59

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203602002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a signé une convention avec la Coop de solidarité Éconord pour la mise en place du programme Éco-quartier pour l'année 2020. Afin de réaliser les mandats du programme, l'organisme embauche des patrouilleurs (étudiants) durant la saison estivale. Le personnel est rémunéré au salaire minimum. La présente contribution constitue une bonification du salaire des étudiants embauchés par l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10162 (9 avril 2019) Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier

DESCRIPTION

La contribution financière de l'arrondissement Montréal-Nord permet de rémunérer les patrouilleurs au taux horaire de 14,60 \$. Le financement proviendra essentiellement d'une subvention de Service Canada qui défraie le salaire minimum. Les patrouilleurs seront au nombre de quatre (4) pour une durée de neuf (9) semaines.

Il est important de mentionner que le montant de la contribution de l'Arrondissement est conditionnel à l'obtention de la subvention du programme Emplois d'été Canada 2020. En 2020, le nombre de patrouilleurs est de 4 patrouilleurs.

JUSTIFICATION

L'embauche de ces patrouilleurs permettra d'améliorer notre performance environnementale en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le gaspillage de l'eau potable et la sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté, selon les mandats inclus dans le programme de l'Éco-quartier. Aussi, cela permettra de contribuer à réduire les îlots de chaleur par la recherche de 450 emplacements privés pour la plantation d'arbres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution de 6 400 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette contribution financière permet d'encourager les bons comportements en matière de saine gestion des matières résiduelles et de sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017-2027 :

Champs d'action : agir sur l'accès et le maintien en emploi et l'entrepreneuriat;

Objectif général : offrir une gamme variée de programmes favorisant l'intégration des jeunes, notamment ceux qui sont éloignés du marché du travail;

Objectif spécifique : diversifier les occasions d'emplois pour les jeunes en soutenant le développement d'entreprises d'économie sociale sur le territoire de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-03-11



Dossier # : 1203573006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de 2 bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-21 17:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10055: Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 22 mai 2019 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de 2 bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 600 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 119154.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-13



Dossier # : 1203573004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-21 17:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10120: Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités pour l'année 2020 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur: 133865.

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-11



Dossier # : 1203573003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-19 12:58

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

DESCRIPTION

CA19 10104: Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur: 138590

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-11



Dossier # : 1203573007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-21 17:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION

Un professeur de musique de l'école secondaire Henri-Bourassa vient de fonder un ensemble de percussions de marche (drumline) pour les étudiants. Afin de mettre en valeur cet art et trouver des opportunités de prestation et de rayonnement dans la communauté, une demande d'aide financière a été soumise aux élus pour acheter de nouveaux instruments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 136592.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-13



Dossier # : 1198315006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par Habitations Pelletier concernant l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à un comité de loisirs d'une résidence pour aînés.

Il est recommandé :

QUE soit modifiée la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par le nouveau nom de l'organisme recevant la contribution financière, soit Habitations Pelletier;

QUE soit accordée la contribution financière de 500 \$ à Habitations Pelletier pour l'année 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-31 10:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1198315006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par Habitations Pelletier concernant l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à un comité de loisirs d'une résidence pour aînés.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

En raison d'un changement de nom de la résidence 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) pour Habitations Pelletier, le chèque pour la contribution financière de 500 \$ qui a été envoyé à l'organisme à l'automne 2019 n'a pas pu être encaissé.

En effet, au moment de l'attribution des contributions financières aux résidences pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019, la résidence s'appelait 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier). Le chèque a donc été envoyé à ce nom. Toutefois, au mois de décembre 2019, les responsables de la résidence nous ont appris que l'entreprise propriétaire de la résidence portait maintenant le nom suivant : Habitations Pelletier. Pour pouvoir encaisser la contribution versée, il faut donc qu'un nouveau chèque soit libellé à ce nom. L'ancien chèque a été annulé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nemrod MEMETTE
Agent de liaison

IDENTIFICATION

Dossier # :1198315006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord subventionne les comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés du territoire afin de les aider à réaliser des activités destinées aux résidents de ces immeubles. Cette aide financière est régie par un programme particulier, lequel permet aux comités de loisirs des résidences d'habitation de bénéficier d'une contribution de 3 \$ par résident. Le montant minimal accordé est de 250 \$ et le montant maximum est de 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 104 34 (2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 5 800 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2018.

CA17 10 376 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017.

CA16 10 304 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 000 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2016.

CA15 10 353 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 400 \$ aux 16 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2015.

CA14 10 351 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière totale de 6 500 \$ aux 16 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent aux critères du programme de soutien pour l'année 2014.

CA13 10 300 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 6 000 \$ aux quinze (15) comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2013.

CA12 10 253 (14 août 2012) : Accorder des contributions financières totalisant 6 600 \$,

pour l'année 2012, aux seize (16) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour l'année 2019, quinze(15) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés ont soumis une demande à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme permet d'offrir aux comités de loisirs des résidences d'habitation de l'arrondissement de Montréal-Nord participantes une assistance financière en vue de réaliser des activités de loisirs. Environ 3 626 résidents participent régulièrement aux activités de loisirs réalisés par ces quinze (15) résidences d'habitation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme au programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BÉDARD
Chef de division du développement social et de
l'expertise

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1208224005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit acceptée l'offre du conseil de la Ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 18:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208224005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2018, la Ville de Montréal déployait officiellement son projet pilote d'escouade dédié à la mobilité dans l'arrondissement de Ville-Marie, sur les axes de mobilité du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, de 5 h à 23 h, du lundi au vendredi.

Cette équipe formée de 15 inspecteurs d'arrondissement, a pour mission de travailler à prévenir et à réagir rapidement lorsque des entraves sont constatées afin d'améliorer la fluidité sur le réseau de la Ville. L'escouade observe, agit, sensibilise et intervient pour une meilleure circulation à Montréal dans diverses problématiques telles que :

- des entraves non autorisées afin de les démobiliser et libérer le domaine public;
- des entraves autorisées mais non conformes afin d'apporter les ajustements requis en lien avec les conditions d'occupation du domaine public;
- des entraves autorisées et conformes mais dont l'impact aurait été plus important que prévu, afin de prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants;
- des obstructions sur la chaussée (branches, cônes, sacs, etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'usage d'une voie de circulation;
- des cas de stationnement non conformes ayant un impact sur la mobilité des usagers, dont l'application en cette matière relève des services centraux;
- des feux de circulation défectueux (non fonctionnels, désynchronisés);
- Etc.

Les champs d'action des inspecteurs de cette escouade comprennent également, en lien avec l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public :

- la délivrance de constats d'infraction pour les occupations non conformes;
- la démobilisation des chantiers et entraves non autorisés sur le domaine public dans une perspective de mobilité des usagers;
- l'ajustement des occupations du domaine public, en coordination avec les arrondissements, dans une perspective de sécurité de toutes les formes de déplacements (actifs, cyclables et véhiculaires);

- la coordination directe avec les intervenants (SPVM, CGMU, Équipes techniques et des travaux publics en arrondissement, etc.) pour agir sur diverses problématiques.

Travaillant de façon proactive, et collaborant avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements pour débloquer les situations de congestion qui ont un impact direct sur les usagers des routes, ce projet s'est avéré très concluant.

Le 14 mai 2019, la Ville avait étendu la couverture de l'escouade mobilité sur son territoire et avait assuré sa présence dans les arrondissements suivants :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie

Pour l'année 2020, la Ville souhaite couvrir l'ensemble de son territoire et assurer la présence de l'escouade mobilité sur les principaux corridors de déplacement des usagers vers le centre-ville, dans les 13 arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Lachine
- LaSalle
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Montréal-Nord
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Verdun
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Ville offre les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements de d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Cette escouade relève du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1982 - 11 décembre 2019 - Autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CM 19 0587 du 14 mai 2019 - Offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal,

du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

DESCRIPTION

L'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec vise à offrir les services de l'escouade mobilité aux arrondissements ci-haut mentionnés, pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

Le transfert de la responsabilité de gestion et d'interventions de l'escouade mobilité vers le Service de la concertation des arrondissements, nécessite une offre de services du conseil de la ville à chacun des arrondissements couverts, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

JUSTIFICATION

La mobilité est un enjeu pour la Ville de Montréal et l'arrondissement de Montréal-Nord en particulier. Les nombreuses entraves constatées et le bilan positif des actions de l'escouade mobilité déployée depuis le 22 août 2018 ont démontré l'importance de renforcer l'action municipale afin d'accroître et de bonifier les actions en ce sens. L'arrondissement de Montréal-Nord assume quotidiennement l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public. Le Service de la concertation des arrondissements offre d'intervenir pour étendre et uniformiser les actions de l'escouade mobilité sur l'ensemble du territoire de la Ville par l'ajout d'une couverture sur les principaux corridors de déplacement des usagers vers le centre-ville dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la concertation des arrondissements assumera, à même son budget de fonctionnement, le déploiement de l'escouade mobilité sur les principaux corridors de déplacement des usagers de l'arrondissement de Montréal-Nord vers le centre-ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En vue d'améliorer la fluidité et la mobilité de tous les usagers du transport sur son territoire et après avoir analysé l'impact de l'escouade mobilité déployée depuis le 1er juin 2018, la Ville souhaite étendre et bonifier la présence de cette escouade sur l'ensemble de son territoire en confiant au Service de la concertation des arrondissements la gestion de cette activité. Ce transfert est important pour assurer une coordination optimale des activités opérationnelles de l'escouade sur le territoire des 19 arrondissements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-03-13



Dossier # : 1208224007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020 et autoriser le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020;

ET QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-04-01 16:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208224007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020 et autoriser le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

CONTENU**CONTEXTE**

ARPE-Québec est l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec. Cet organisme de gestion à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC, offre aux Québécois un programme de récupération et de valorisation des produits électroniques depuis juillet 2012. Cet organisme dispose d'un vaste réseau de points de dépôts officiels, où il est possible de déposer gratuitement ses vieux produits électroniques pour qu'ils soient recyclés de façon sûre, sécuritaire et écologique. En 2018, ARPE-Québec estime avoir collecté 21 387 tonnes de produits électroniques en fin de vie.

L'arrondissement souhaite s'associer avec ARPE-Québec afin d'offrir aux citoyens et aux entreprises nord-montréalaises une journée de collecte spéciale de leurs appareils électroniques désuets. D'autres villes (notamment Québec, Laval) et arrondissements de la ville de Montréal (Ville-Marie) ont déjà mis en place ce type de partenariat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les deux journées de collectes spéciales auront lieu aux mêmes temps et endroits que la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux (RDD), soit :

- le samedi 27 juin 2020 dans le stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)
- le samedi 5 septembre 2020 à l'espace de stationnement de l'école Henri-Bourassa (6051, boulevard Maurice-Duplessis).

JUSTIFICATION

Les collectes sont gratuites pour les citoyens et les entreprises. Les produits et appareils collectés seront récupérés et valorisés par ARPE-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARPE-Québec versera à l'arrondissement, à titre de commandite, la somme compensatoire de 500 \$ pour soutenir les efforts de marketing de l'arrondissement visant à promouvoir la tenue des deux journées de collectes spéciales et à souligner le partenariat avec cet organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces journées de collectes spéciales qui se veut durable vise à :

- sensibiliser les citoyens à l'importance du recyclage responsable des piles et batteries, des lampes au mercure et des produits électroniques;
- détourner ces matières des lieux d'enfouissement;
- réduire les dépôts illégaux des écrans et appareils électroniques sur le domaine public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera mise en place par l'arrondissement afin de faire connaître les deux journées de collectes spéciales des produits électroniques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilbert BÉDARD
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-03-18



Dossier # : 1206324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 75 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-04-03 14:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La pandémie du virus COVID-19 est une crise sanitaire mondiale sans précédent qui crée une situation exceptionnelle au Canada, au Québec et à Montréal. Cette situation pose des défis de divers ordres, notamment sur le plan de l'organisation des services publics et communautaires.

Dans le contexte de la crise sanitaire causée par la COVID-19, la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet—Montréal-Nord se mobilise pour venir en aide à la communauté de son territoire en créant un Fonds spécial d'aide de 75 000\$, provenant de son Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), destiné à des organismes à but non lucratif reconnus et bien établis, dont la mission consiste à offrir de l'aide alimentaire directe aux personnes dans le besoin. L'arrondissement de Montréal-Nord investira une somme égale à celle de la Caisse, soit la somme de 75 000\$, pour aider la communauté. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle visant à soutenir les initiatives locales d'aide à la population en besoin. Ce fonds d'aide d'un total de 150 000\$ (soit 75 000 \$ provenant de la Caisse Desjardins et 75 000 \$ provenant de l'arrondissement de Montréal-Nord) permettra de mettre rapidement en place des mesures adaptées à la situation afin de répondre aux besoins urgents de la population isolée et vulnérable de Montréal-Nord. Ces besoins deviennent plus criants depuis l'implantation des mesures de confinement obligatoire. Ainsi, plusieurs organismes communautaires et institutions du milieu ont besoin d'aide afin de poursuivre leur mission auprès des personnes en besoin de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le Fonds spécial d'aide COVID-19, dont le total s'élève à 150 000 \$ (soit 75 000 \$ versé par la Caisse Desjardins Sault-au-Récollet-Montréal-Nord et 75 000 \$ versé par l'arrondissement de Montréal-Nord), vise à soutenir en priorité les ressources de

l'arrondissement de Montréal-Nord dont la mission consiste à offrir de l'aide alimentaire directe aux personnes dans le besoin. Ces organismes doivent viser, par leurs services l'une ou l'autre des populations vulnérables suivantes :

- Aînés isolés ou à mobilité réduite;
- Femmes et hommes en situation de vulnérabilité;
- Familles monoparentales;
- Enfants vivant dans des familles à faible revenu.

Les demandes auprès des organismes communautaires ont dépassé la capacité de réponse de ces derniers, et ce, depuis le début de la pandémie. Ces organismes jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins de base des plus vulnérables. Le Fonds spécial d'aide COVID-19 auquel l'arrondissement de Montréal-Nord contribue, permettra de mettre en place des mesures particulières, flexibles et pouvant être déployées rapidement. Il viendra pallier l'incapacité de répondre aux demandes adressées au milieu communautaire.

JUSTIFICATION

Par ce soutien financier, l'arrondissement de Montréal-Nord apporte sa contribution solidaire afin d'aider des personnes isolées et vulnérables de la communauté nord-montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution de 75 000\$ sera puisée à même le budget de dépenses imprévues d'administration locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté nord-montréalaise. Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création du Fonds spécial d'aide COVID-19 par la Caisse Desjardins Sault-au-Récollet-Montréal-Nord constitue une action concrète pour aider les personnes isolées et vulnérables. La participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à ce fonds, lui permet de jouer un rôle de leader, d'harmonisation et de soutien des efforts déjà existants au sein des organismes et des instances locaux, de développer de bonnes pratiques et une expertise en la matière.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse de l'arrondissement de Montréal-Nord pour annoncer la contribution de 75 000 \$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 Présentation au conseil d'arrondissement pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-04-01



Dossier # : 1207606004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2020.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 29 février 2020.

Signé par Claire VASSART **Le** 2020-03-20 11:04

Signataire : Claire VASSART

Directrice
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1207606004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 049 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2020.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire VASSART
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-03-10



Dossier # : 1207606005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:55

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207606005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 050 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2020.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 29 février 2020 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire VASSART
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-03-10



Dossier # : 1203573005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-21 17:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

Le tournoi avait bel et bien débuté le 9 mars. Les parties ont été annulées les 13, 14 et 15 mars à cause de la fermeture de nos installations. Les dépenses pour la publication des documents avaient déjà été faites à cette date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10119: Autoriser une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 22e édition du tournoi qui a eu lieu du 18 au 24 mars 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une dépense de 400 \$, taxes incluses, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur : 136660.

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-11



Dossier # : 1203573002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire afin de financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire pour financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-02-21 17:15

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203573002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire afin de financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une dépense de 300 \$, taxes incluses, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire pour financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 427217

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-02-11



Dossier # : 1207549004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 12:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207549004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes dont la mission consiste à organiser des activités communautaires, culturelles, de loisir et de sport offertes aux résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Événements Hoodstock et le Centre communautaire Annour ont déposé une demande de reconnaissance et de soutien pour la première fois à titre de partenaire de mission et de partenaire privé. Tous les documents requis ont été reçus et jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

CA14 10 359 (8 septembre 2014): Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
 - a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

Événements Hoodstock a pour mission de défendre et promouvoir les Intérêts de citoyens de quartiers périphériques, les activités artistiques de cultures urbaines et sensibiliser les citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités.

Le Centre communautaire Annour a pour mission de défendre et promouvoir les intérêts des personnes intéressées à la culture arabe, dans la région de Montréal et plus particulièrement dans le secteur nord de l'Île de Montréal, promouvoir la culture, les loisirs et les arts, fournir des services de toute nature en relation avec ses objectifs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LAUZON

Le : 2020-03-17

Conseillère en planification

Chef de division sports et loisirs



Dossier # : 1202577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant principalement la circulation et le stationnement.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant la circulation et le stationnement;
ET QUE soit présenté et déposé le projet de RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant la circulation et le stationnement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-13 08:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1202577003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006 -13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant principalement la circulation et le stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Ce règlement apporte deux modifications au Règlement RGCA05-10-0006. D'une part, il a pour objet d'ajouter deux nouvelles dispositions, soit les articles 27.4 et 27.5. Ces articles ont pour objet de préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu à la fois de règlements adoptés par le conseil de la ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement. Ces ajouts au règlement visent à préciser les fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de ces différents règlements, et ce, en fonction des pratiques opérationnelles de l'arrondissement.

D'autre part, le présent règlement ajoute une nouvelle disposition, soit l'article 27.6. Cet article a pour objet de déléguer tout pouvoir en matière de circulation et de stationnement prévus aux règlements 1530 sur l'immobilisation et le stationnement et 1570 sur la circulation routière au fonctionnaire de niveau 2 de la Direction des travaux publics et de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises à l'exception des pouvoirs ci-dessous :

- a) établir les endroits où doit être installé une mesure d'atténuation de la circulation, telle qu'un dos-d'âne, un aménagement paysager, une avancée de trottoir ou toute autre mesure similaire;
- b) déterminer les endroits pour l'implantation d'un arrêt obligatoire;
- c) fermer tout ou partie d'une voie de circulation automobile pour toute période qu'il détermine;
- d) modifier le sens de circulation de tout ou partie d'une voie de circulation automobile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le but d'accélérer les procédures de traitement des dossiers reliés à la mobilité des personnes sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et afin de servir plus adéquatement nos citoyens, il est proposé de déléguer les décisions relatives à la signalisation, au marquage, au stationnement et dans certaines mesures à l'apaisement de la circulation comme par exemple:

- L'ajout de bollard indicateur de vitesse, traverse piétonne, marquage temporaire;
- Désigner les endroits et déterminer les périodes où le stationnement doit être interdit ou restreint à certaines fins par la signalisation;
- Établir des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées;
- Ajouter, enlever ou déplacer de la signalisation ou du marquage sur la chaussée aux fins de se conformer aux lois et règlements en vigueur, incluant le manuel de signalisation routière du ministère des Transports.

Toute demande relative à la circulation ou au stationnement doit toutefois obtenir un avis favorable du comité consultatif sur la mobilité qui siège une fois par mois. Le comité consultatif sur la mobilité composé d'une dizaine de personnes est présidé par un(e) élu(e).

Certaines recommandations demeurent soumises à la décision du conseil d'arrondissement notamment les recommandations défavorables du comité consultatif sur la mobilité ainsi que les sujets nécessitant de :

- Établir les endroits où doit être installée une mesure d'atténuation de la circulation, telle qu'un dos-d'âne, un aménagement paysager, une avancée de trottoir ou toute autre mesure similaire;
- Déterminer les endroits pour l'implantation d'un arrêt obligatoire;
- Fermer tout ou partie d'une voie de circulation automobile pour toute période qu'il détermine;
- Modifier le sens de circulation de tout ou partie d'une voie de circulation automobile.

Également, les dossiers jugés structurants pour l'arrondissement ou jugé d'intérêt public demeureront soumis au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'ajout des articles 27.4 et 27.5 vise, de façon générale, à apporter une précision aux fins de l'application des règlements par la désignation des fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de règlements du conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement, et des règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement

Pour ce qui est de l'article 27.6 l'ajout est requis simplement parce qu'il apparaît préférable, d'un point de vue opérationnel, et d'amélioration des services aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice / Performance ,greffe et services administratifs

Le : 2020-03-11



Dossier # : 1205995001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier la résolution PP-016 en abrogeant certaines dispositions relatives à l'affichage, soit:

- déroger à l'article 170.10, paragraphe 5 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- déroger à l'article 170.10, paragraphe 1, sous paragraphe 1, sous alinéa 1 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- déroger à l'article 170.2, du Règlement de zonage R.R. 1562..

Signé par Claire VASSART **Le** 2020-03-20 11:28

Signataire : Claire VASSART

Directrice
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1205995001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, un projet particulier visant à autoriser l'aménagement d'un centre de jardins et le réaménagement du stationnement commercial, soient les lots 1 094 244 et 1 990 029 du cadastre du Québec, communément connu sous le nom «Place Bourassa», en vertu du Règlement RGCA 11-10-007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le tout en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement dont l'affichage. Le projet particulier est amendé afin de retirer les dérogations portant sur les dispositions relatives à l'affichage. Elles sont accordées en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier de PPCMOI de 2014 
Dossier Dérogation mineure 

DESCRIPTION

Abroger les dispositions relatives à l'affichage, soit:

- Déroger à l'article 170.10, paragraphe 5 du Règlement de zonage R.R. 1562., relativement aux enseignes ayant besoin d'un certificat d'autorisation afin d'autoriser trois (3) enseignes murales dont une de cinq mètres carrés treize (5,13 m²), une de six mètres carrés zéro neuf (6,09 m²) et une de trois mètres carrés trente-cinq (3,35 m²) au lieu d'un mètre carré (1 m²) chacune, celles-ci identifieront les différents services complémentaires du Canadian Tire.
- Déroger à l'article 170.10, paragraphe 1, sous paragraphe 1, sous alinéa 1 du Règlement de zonage R.R. 1562. relativement aux enseignes ayant besoin d'un certificat d'autorisation afin d'autoriser une enseigne murale de vingt-et-un mètres carrés cinquante-deux (21,52 m²) au lieu de deux (2) enseignes de six mètres carrés (6 m²) chacune, identifiant le Canadian Tire en façade sur la rue de Charleroi.
- Déroger à l'article 170.2, du Règlement de zonage R.R. 1562., relativement aux dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser deux (2) enseignes,

identifiant le Canadian Tire, dont une de sept mètres carrés quatre (7,4 m²) et une de quatorze mètres carrés trente-sept (14,37 m²) au lieu d'une seule de quarante mètres carrés (40 m²).

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que des dérogations mineures portant sur l'affichage sont accordées pour le 6000, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, Résolution CA 19 10 286.

Il est proposé:

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-016-1 visant modifier la résolution PP-016 et ce, en abrogeant les dispositions relatives à l'affichage soit:

- déroger à l'article 170.10, paragraphe 5 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- déroger à l'article 170.10, paragraphe 1, sous paragraphe 1, sous alinéa 1 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- déroger à l'article 170.2, du Règlement de zonage R.R. 1562..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'Assemblée publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avril 2020

- Conseil d'arrondissement - 6 avril - Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public annonçant l'Assemblée publique;
- Affichage sur le site du projet.

Mai 2020

- 4 mai - Assemblée publique sur le projet particulier.

Juin 2020

- Conseil d'arrondissement - 1^{er} juin - Adoption du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Délai de huit (8) jours requis pour recevoir une demande signée, pour l'ouverture d'un registre menant à la tenue d'un référendum (huit (8) jours suivants la publication de l'avis public).

Juin 2020

- Conseil d'arrondissement - 29 juin - Adoption de la résolution
- Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-03-16

**Dossier # : 1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 14,42 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de raccordement;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de fondation;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de structure;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 25 février 2020 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 27 février 2020;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 4 février 2020 et déposés à la DAUSE le 14 février 2020;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:54

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207177008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel au 10155, boulevard Pie-IX, soit les lots 1 412 526 et 1 412 526 (futur lot 6 360 917).
Le projet prendra place sur les terrains vacants situés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Larin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Opération cadastrale :

Le tracé du Service rapide par bus (SRB) modifie le tracé de l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Larin. Une portion du lot 1 412 526 visé par le projet du Phoenix à Montréal-Nord, de forme triangulaire et d'une superficie de quatre virgule six mètres carrés (4,6 m²), sera donc expropriée pour la réalisation du projet SRB Pie-IX soit le futur lot 6 360 918. La transaction est en cours.

De plus, il était prévu initialement d'enregistrer une servitude de six (6) mètres au profit de la ville sur le terrain visé par le projet, aux fins de parc. Toutefois, comme le projet est admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec et que le ministère n'approuve pas d'ententes qui comportent des servitudes, il a donc été convenu avec le propriétaire que celui-ci allait céder à la Ville une partie du lot 1 412 526, gratuitement, d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1 m²) aux fins de parc soit le futur lot 6 360 916.

Implantation :

Le bâtiment déroge aux marges de la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R. 1562. Toutefois, il s'agit d'une implantation similaire au bâtiment de la Caisse Desjardins qui se

basait sur le tableau des marges planifiées au Règlement de contrôle intérimaire pour le boulevard Pie-IX. Le bâtiment sera donc aligné avec les bâtiments récemment construits.

Volumétrie :

Le bâtiment aura une hauteur de dix (10) étages au niveau de la partie donnant sur le boulevard Pie-IX et de huit (8) étages au niveau de la partie donnant sur la rue Larin, et ce, de façon à assurer une transition de densité plus douce. Initialement, la transition de densité était de six (6) étages, toutefois, les négociations liées aux accès du parc ont nécessité de placer plus d'unités sur un terrain plus restreint. Le volume aura un impact sur l'ensoleillement du bâtiment situé en face du Phoenix, sur la rue Larin, mais l'impact sera limité.

Architecture :

L'architecture proposée est d'allure contemporaine, elle est dans la continuité de l'Alinéa et de la Caisse Desjardins. Le revêtement sera en brique dans les tons blancs avec des insertions de briques noires. Le projet avait été présenté en point d'information lors du comité du mois de décembre 2019, dans des tons noirs dominants. Toutefois, afin d'entamer une transition face aux changements climatiques, il a été préféré une brique ayant un indice de réflectance au soleil plus important afin de limiter l'effet de chaleur sur un boulevard largement minéralisé.

Les garde-corps seront en acier dans les tons bronze, rappelant la marquise au toit et au rez-de-chaussée. Les barrotins seront rapprochés et prolongés devant les dalles de béton donnant une impression de garde-corps pleins permettant ainsi de limiter les vues sur les balcons. Le rez-de-chaussée, même s'il n'est pas commercial, mise sur la transparence et le dialogue avec la rue, les salles communautaires ont été placées au rez-de-chaussée et les équipements techniques seront, essentiellement, localisés au toit ou en sous-sol.

Stationnement :

L'accès au stationnement se fera depuis la rue Larin. Une dérogation est demandée pour la largeur de l'allée d'accès. Également, une dérogation est demandée pour autoriser vingt-trois (23) cases au lieu de vingt-six (26) cases de stationnement. Avec la réduction de la superficie du lot, il était impossible d'ajouter les trois (3) cases manquantes.

Aménagement paysager :

L'aménagement paysager est soigné, les cinq (5) arbres existants seront conservés et trois (3) arbres seront plantés en plus de nombreux arbustes.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Pie-IX en vertu du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;

Considérant que la demande vise un projet de logements sociaux conforme au Règlement RGCA17-10-0011-1 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande de PPCMOI en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage RM21-450 et permettre :

- une marge avant principale ouest de 4 mètres au lieu de 4,50 mètres;
- une marge avant secondaire de 0 mètre au lieu de 4,50 mètres;
- une marge arrière de 3 mètres au lieu de 6 mètres.

De déroger à l'article 133 et permettre :

- une marge arrière représentant 14,42 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 et permettre :

- un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases de stationnement.

De déroger à l'article 92.19 et permettre :

- une allée de circulation de 5,94 mètres au lieu de 7,1 mètres.

ET à cette fin, d'assortir cette recommandation des conditions suivantes :

- QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;
- QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;
- QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de raccordement;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de fondation;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de structure;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 25 février 2020 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 27 février 2020;

- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 4 février 2020 et déposés à la DAUSE le 14 février 2020;

- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;

- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier est exempt d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'un projet de logements sociaux, conformément à l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avril 2020:

- Conseil d'arrondissement - 6 avril 2020 - Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public annonçant l'assemblée publique;
- Affichage sur le site du projet.

Mai 2020:

- 4 mai - Assemblée publique sur le projet particulier.

Juin 2020:

- Conseil d'arrondissement - 1 juin - Adoption de la résolution finale;
- Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-03-16



Dossier # : 1202577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

QUE soit adopté, le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspection.

Signé par Claire VASSART **Le** 2020-03-20 12:49

Signataire :

Claire VASSART

Directrice
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1202577002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspection. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspection doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION**Dossier # :1202577002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGC20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

CONTENU**CONTEXTE**

Il est possible pour l'arrondissement de percevoir des frais pour les inspections supplémentaires relatives à l'insalubrité dans le cas d'un avis de non-conformité émis précédemment.

Cette visite est gratuite si les non-conformités sont réglées. Cependant, on propose que des frais de 155 \$ soient facturés directement au contrevenant si la situation n'a pas évolué entre la première et la seconde visite d'inspection. Il est également important de préciser que les frais s'appliquent au contrevenant, qui selon la situation, peut être soit le locataire ou soit le propriétaire de l'immeuble.

Contrairement au constat d'infraction, à l'amende et aux décisions de la cour municipale, les recettes provenant de la facturation pour visite supplémentaire demeurent un revenu de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Il s'avère qu'une telle procédure est un outil supplémentaire et très efficace en complément de l'outil persuasif du fonds concernant les travaux d'urgence effectués en lieu et place. Il incite fortement les contrevenants à se responsabiliser et effectuer les correctifs dans les délais raisonnables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication et d'information devra être élaboré.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice / Performance ,greffe et servcies
adminstratifs

Le : 2020-02-06

**Dossier # : 1207177010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :

QUE soient autorisées les demandes suivantes :

- installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule en tout temps du côté ouest de l'avenue Hurteau à l'intersection de la rue Marie-Victorin (CCM-20200304-01) comme indiqué au plan A;
- modifier la signalisation aux abords du 11985, boulevard Rolland pour interdire l'arrêt en tout temps devant la caserne de pompiers 18, interdire le stationnement de 7 h à 19 h devant la Maison culturelle et communautaire (MCC), interdire l'arrêt en tout temps, de part et d'autre, des entrées charretières au sud de la MCC et au nord de l'école Gerald McShane, permettre le stationnement en tout temps, sauf restriction d'entretien, au sud de l'entrée de l'École Gerald McShane (CCM-20200304-03) comme indiqué au plan B;
- modifier la signalisation de stationnement aux abords du 6111, boulevard Maurice-Duplessis afin d'autoriser un débarcadère durant les jours d'école, pour une période de 15 minutes entre 6 h 30 et 8 h du côté ouest du boulevard Rolland (CCM-20200304-04) comme indiqué au plan B;
- modifier le plan de marquage de l'intersection de la rue de Sabrevois et du boulevard St-Vital (CCM-20200304-08);
- installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule des deux côtés de l'avenue Arthur-Buies, au nord du boulevard Industriel (CCM-20200304-10) comme indiqué au plan C;

- installer des panneaux permettant le stationnement de 30 minutes de 9 h à 17 h des deux côtés de la rue de Castille entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Saint-Julien, sauf aux endroits déjà interdits (CCM-20200304-12) comme indiqué au plan D.

QUE soient refusées les demandes suivantes :

- interdire le stationnement de nuit sur le stationnement du centre des loisirs situé au 11121, avenue Salk (CCM-20200304-06);
- retirer une place de stationnement aux abords du 11001, avenue Jean-Meunier (CCM-20200304-10).

QUE le tout soit mis en oeuvre par la Direction des travaux publics.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:48

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207177010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement n 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations.

Dans le but de procéder à l'analyse de différents dossiers reliés à la circulation et la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement, le comité consultatif sur la mobilité s'est réuni le 4 mars 2020.

Le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020 est déposé aux archives (dossier décisionnel 1207177009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les demandes suivantes sont recevables et ont été analysées conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et répondent aux normes du ministère des Transports du Québec telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*.

Dans une perspective d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes dans les rues de l'arrondissement ainsi que le niveau de service aux citoyens, le comité consultatif sur la mobilité a recommandé FAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation:

- Installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule en tout temps du côté ouest de l'avenue Hurteau à l'intersection de la rue Marie-Victorin (CCM-20200304-01) tel qu'indiqué au plan A;
- modifier la signalisation aux abords du 11985, boulevard Rolland pour interdire l'arrêt en tout temps devant la Caserne 18. Interdire le stationnement entre 7 h 19 h devant la Maison culturelle et communautaire (MCC) et l'arrêt en tout temps, de part et d'autre, des entrées charretières au sud de celle-ci. Permettre le stationnement au nord de l'école Gérald McShane en tout temps, sauf restriction d'entretien au sud de l'entrée de l'école (CCM-20200304-03) comme indiqué au plan B;
- modifier la signalisation de stationnement aux abords du 6111, boulevard Maurice-Duplessis afin d'autoriser un débarcadère, durant les jours d'école, pour une période de 15 minutes entre 6 h 30 et 8 h 00 du côté ouest du boulevard Rolland (CCM-20200304-04) comme indiqué au plan B;
- modifier le plan de marquage de l'intersection de la rue de Sabrevois et du boulevard St-Vital (CCM-20200304-08);
- installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule des deux côtés de l'avenue Arthur-Buies, au nord du boulevard Industriel (CCM-20200304-10) comme indiqué au plan C;
- installer des panneaux permettant le stationnement de 30 minutes de 9 h à 17 h des deux côtés de la rue de Castille, entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Saint-Julien, sauf aux endroits déjà interdits (CCM-20200304-12) comme indiqué au plan D.

Les demandes suivantes ont été analysées conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et aux normes du ministère des Transports du Québec, telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*.

Toutefois, ces demandes ne répondent pas à l'ensemble des critères d'analyse. Le comité consultatif sur la mobilité recommande donc DÉFAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation :

- interdire le stationnement de nuit pour le Centre des loisirs situé au 11121, avenue Salk (CCM-20200304-06);
- retirer une place de stationnement aux abords du 11001, avenue Jean-Meunier (CCM-20200304-10).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est donc d'avis qu'il y a lieu de donner une suite aux recommandations du comité consultatif sur la mobilité en procédant à l'installation de la nouvelle signalisation le cas échéant et d'aviser les requérants de la décision du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications visent à sécuriser les déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme suite à la résolution, la direction des travaux publics de l'arrondissement mettra en application les recommandations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2020-03-24

**Dossier # : 1197040017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification d'un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six étages comprenant 20 logements situé au 4800, boulevard Léger;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix, une allée de circulation de 5,38 m au lieu de 7,1 m et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 27 février 2020;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec, soit le 4800 boulevard Léger.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification d'un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Mise en contexte :

Une demande de PIIA a été déposée pour permettre la modification d'un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements situé au 4800, boulevard Léger.

Le projet a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 12 novembre 2019 et a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 9 décembre 2019.

Le demandeur souhaite apporter des modifications à la configuration de certains logements. Le nombre de logements comportant deux (2) chambres à coucher augmenterait, passant de cinq (5) à huit (8), alors que le nombre de logements comportant une seule chambre à coucher passerait de quinze (15) à douze (12). Ces modifications auraient un impact sur l'apparence extérieure en ce qui a trait à la répartition de la fenestration et des balcons.

Pour faire suite aux commentaires émis par le CCU, des modifications ont été apportées aux matériaux de revêtement extérieur. Le revêtement métallique bleu royal initialement prévu à l'entrée principale a été remplacé par un revêtement métallique au fini bois, couleur cèdre. Les blocs de béton gris pâle et gris foncé ont été remplacés par de la brique d'argile de couleur raisin et des blocs de béton architecturaux, Melville noir Rockland. Le revêtement métallique gris clair est maintenu.

Une terrasse au toit a été ajoutée et la marquise surplombant l'entrée principale a été modifiée et raccourcie, conformément aux exigences du Règlement de zonage R.R. 1562. De plus, la volumétrie est légèrement modifiée en supprimant le retrait d'une largeur de zéro mètre soixante-quatre (0,64 m) initialement prévu en façade latérale sud.

Suite à des validations structurales, l'aire de stationnement au sous-sol a également dû être reconfigurée. Une partie de l'allée de circulation a été diminuée en largeur pour

atteindre cinq mètres trente-huit (5,38 m). La case de stationnement pour personnes à mobilité réduite a été déplacée et cinq (5) places de stationnement pour vélos ont été ajoutées. Celles-ci s'additionnent aux sept (7) places de stationnement pour vélos déjà prévues à l'extérieur du bâtiment, en marge latérale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 et du chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Recommandation :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger, en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la modification du projet, visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements;

Considérant que le projet est conforme, en partie, à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :
 - une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
 - neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10), comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
 - une allée de circulation de cinq mètres trente-huit (5,38 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
 - la localisation d'une sortie d'air en marge latérale alors que l'usage y est prohibé à l'article 94 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25% à la suite des travaux de raccordement;
 - 25% à la suite des travaux de fondation;
 - 25% à la suite des travaux de structure;
 - 25% à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 27 février 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements au 4800, boulevard Léger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démolir le bâtiment résidentiel existant, ayant façade sur l'avenue de Bellevois, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements.

Le projet comporte quinze (15) logements d'une chambre à coucher dont la superficie varie de quarante-et-un mètres carrés soixante-deux (41,62 m²) à soixante-quinze mètres carrés cinquante-trois (75,53 m²) et cinq logements de deux (2) chambres à coucher dont la superficie varie de soixante-dix-neuf mètres carrés trente-six (79,36 m²) à quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux (81,22 m²).

Le bâtiment est composé de revêtement métallique gris clair et de blocs de béton architecturaux de couleur « Griffintown gris graphite » et « Melville noir Rockland ». Une insertion de revêtement métallique bleu royal marque l'entrée principale, au niveau du rez-de-chaussée, à l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Bellevois.

Le sous-sol comporte neuf (9) cases de stationnement. L'allée d'accès est située en cour arrière et est partiellement recouverte d'une pergola. Sept (7) places de stationnement pour vélos sont aussi prévues en marge latérale.

Trois (3) arbres existants sont situés dans l'aire d'implantation du bâtiment et devront être abattus. Trois (3) nouveaux arbres seront plantés en marge latérale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 et du chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :

- une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- une allée de circulation de six mètres zéro et deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et eue cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2019-11-15

**Dossier # : 1207040003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit:

- 25% à la suite des travaux de raccordement;
- 25% à la suite des travaux de fondation;
- 25% à la suite des travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

ET CE, conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Martin Carrier, architecte pour la firme Carrier architecte, datés du 2 mars 2020;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre pour la firme Gascon A.-G. inc., daté du 21 février 2020, minute 1771.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 257 du cadastre du Québec soit le 10848, avenue de Cobourg.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 17:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux (2) étages avec logement au sous-sol à l'adresse 10848, avenue de Cobourg.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démolir la résidence unifamiliale existante pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel isolé comprenant au total quatre (4) logements, dont trois (3) logements comportant trois (3) chambres à coucher et un logement comportant deux (2) chambres à coucher.

Le bâtiment sera muni d'un toit plat et le revêtement extérieur sera composé de briques rouges, à l'instar des bâtiments situés de part et d'autre du projet.

La cour arrière sera entièrement gazonnée et un (1) arbre sera planté en marge avant principale. Un arbre mature existant situé sur le domaine public sera aussi conservé.

Au total deux (2) cases de stationnement seront aménagées dont une (1) case intérieure en sous-sol et une (1) case extérieure. L'allée d'accès au garage présente une pente relativement abrupte, soit de dix-sept pourcent (17 %), en raison de contraintes d'espace et des exigences liées aux marges minimales. La pente demeure néanmoins praticable.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10848, avenue de Cobourg en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux (2) étages avec logement au sous-sol;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25% suite aux travaux de raccordement;
 - 25% suite aux travaux de fondation;
 - 25% suite aux travaux de structure;
 - 25% à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Martin Carrier, architecte pour la firme Carrier architecte, datés du 2 mars 2020;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre pour la firme Gascon A.-G. inc., daté du 21 février 2020, minute 1771.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-03-16



Dossier # : 1203827002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire le processus d'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire », le processus d'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau et le processus d'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

Il est recommandé:

QUE soit désigné, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire:

- l'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire »;
- l'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau;
- et l'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-04-01 16:46

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203827002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire le processus d'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire », le processus d'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau et le processus d'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 le décret n° 177-2020, depuis renouvelé, déclarant l'état d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., chapitre S-2.2). Comme suite à ce décret, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris l'arrêté n° 2020-008 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. L'arrêté ministériel n° 2020-008 stipule la mesure suivante:

« Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter... »

Cette partie de l'arrêté a pour effet d'empêcher la tenue des assemblées publiques. Or pour adopter des projets de modification de la réglementation d'urbanisme, des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou des dérogations mineures, il est requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de tenir d'abord une assemblée publique.

Dans ce contexte, la division de l'urbanisme propose que l'arrondissement se prévale de la disposition spéciale prévue à l'arrêté n° 2020-008 et désigne comme acte prioritaire trois dossiers:

- l'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire »;
- l'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau;
- l'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Comme suite à la désignation de ces trois dossiers comme acte prioritaire, la tenue de trois consultations écrites pourront avoir lieu. Cela permettra à ces trois dossiers d'intérêt public de cheminer malgré la situation de pandémie.

Modifications des Règlements RGCA13-10-0007 et de zonage R.R.1562

Un premier projet de règlement modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord (CA20 10054 - 2 mars 2020). Un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 a aussi été adopté par le conseil (CA20 10055 - 2 mars 2020). Comme suite à la désignation comme acte prioritaire, ce dossier pourra poursuivre son cours. Comme suite à la consultation écrite, les deuxièmes projets de règlement, puis les règlements pourront être adoptés. Conformément au décret ministériel n° 2020-008 et contrairement à la procédure normale, ces deux modifications ne seront pas soumises au mécanisme d'approbation référendaire.

PP-044 - École de la Fraternité

Un premier projet de résolution PP-044 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord (CA20 10056 - 2 mars 2020). Comme suite à la désignation comme acte prioritaire, ce dossier pourra poursuivre son cours. Comme suite à la consultation écrite et à l'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'école de la Fraternité, la Commission scolaire Pointe-de-l'Île (ou son successeur juridique) pourra entreprendre les travaux de démolition de certaines sections et l'agrandissement de l'école.

PP-045 - 10155, boulevard Pie-IX

Cette résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages, lequel comporterait 101 unités de logements sociaux. Comme suite à la désignation comme acte prioritaire, ce dossier pourra poursuivre son cours. Comme suite à la consultation écrite et à l'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du 10155, boulevard Pie-IX, le promoteur et le Service de l'habitation de la Ville de Montréal pourront s'entendre sur le financement conditionnel du projet.

JUSTIFICATION

Les faits qui justifient la désignation de chacun de ces trois dossiers comme acte prioritaire sont présentés ci-dessous.

Modifications des Règlements RGCA13-10-0007 et de zonage R.R.1562

- La cohabitation des lieux de culte avec certains usages, notamment économiques et résidentiels, présente plusieurs défis. La situation est parfois problématique, des plaintes ont été reçues. Certaines d'entre-elles font l'objet d'un suivi de la part de l'Ombudsman de Montréal. La sécurité des usagers de certains lieux de culte est aussi une préoccupation.
- Le processus de modification est déjà en cours. L'avis de motion et les premiers projets de règlements ont été adoptés.
- Contrairement aux modifications à d'autres types de règlements d'urbanisme, le dépôt d'un avis de motion relatif à une modification à un règlement relatif aux usages conditionnels n'a pas pour conséquence de créer un effet de gel quant aux demandes de permis.

PP-044 - École de la Fraternité

- La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) poursuit la mise en oeuvre de son projet.
- Il est important pour la CSPI que les travaux les plus importants ou causant le plus de nuisances aient lieu alors que les élèves ne sont pas en classe, c'est-à-dire l'été.
- L'appel d'offres pour l'installation de classes modulaires est en cours.
- Un report des travaux créerait un enjeu de cohabitation du chantier et des élèves.

PP-045 - 10155, boulevard Pie-IX

- Ce projet est mené par un promoteur privé. Il s'agit d'un projet de type « clés en main ». À ce stade-ci du projet, il peut se retirer à n'importe quel moment, s'il considère le risque trop élevé. S'il se retire, le projet est perdu pour l'organisme Romel puisque ce dernier n'est pas propriétaire du terrain. Si cela devait survenir, l'arrondissement ne gagnera pas de nouvelles unités de logements sociaux sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modifications des Règlements RGCA13-10-0007 et de zonage R.R.1562

- Avril 2020 - Désignation comme acte prioritaire
- Avril 2020 - Publication de l'avis relatif à la consultation écrite
- Avril 2020 - Consultation écrite
- Mai 2020 - Adoption des deuxièmes projets de règlement
- Mai 2020 - Transmission des avis aux lieux de culte devant régulariser leur situation
- Juin 2020 - Adoption des règlements

PP-044 - École de la Fraternité

- Avril 2020 - Désignation comme acte prioritaire
- Avril 2020 - Publication de l'avis relatif à la consultation écrite
- Avril 2020 - Consultation écrite
- Mai 2020 - Adoption de la résolution PP-044
- Été 2020 - Début des travaux de démolition et d'agrandissement

PP-045 - 10155 boulevard Pie-IX

- Avril 2020 - Désignation comme acte prioritaire
- Avril 2020 - Publication de l'avis relatif à la consultation écrite
- Avril 2020 - Consultation écrite
- Mai 2020 - Adoption de la résolution PP-045
- Été 2020 - Achèvement du dossier de financement des logements sociaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectués, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-31

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1206450001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est recommandé:

QUE soient accordées, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations suivantes.

Fête des nouveaux-nés

Un itinéraire pour tous

29 mai 2020 - Centre des loisirs - 11 h à 16 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels).
- Article 12 i) Tenir un événement public.

Fête des voisins

Un itinéraire pour tous

6 juin 2020 - Parc Henri-Bourassa - 12 h à 18 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels).

- Article 12 i) Tenir un événement public.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques.

Fête de la paternité

Un itinéraire pour tous

19 juin 2020 - Parc Le Carignan - 16 h à 20 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels). .
- Article 12 i) Tenir un événement public.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206450001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de notre programmation 2020, plusieurs organismes planifieront des événements sur le domaine public. Certains de ces événements requièrent des dérogations de diverses natures afin de se conformer au Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics de l'arrondissement soit la vente d'aliments, l'utilisation d'appareils de cuisson, la diffusion sonore, etc. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-dessous. Il est important de noter que les organismes qui obtiennent des dérogations à la réglementation susmentionnée sont également tenus d'obtenir les autorisations des autorités compétentes (exemple: Service de sécurité incendie de Montréal, Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, MAPAQ, Comité de circulation de Montréal-Nord, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 149 (9 avril 2018) Accorder, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CA18 10 150 (9 avril 2018) Accorder, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CA18 10 265 (4 juin 2018) Accorder, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), f) et i) de l'article 12, de l'article 16 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CA19 10 132 (18 mars 2019) Accorder, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, des paragraphes a) et f) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CA19 10 181 (8 avril 2019) Accorder, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

CA19 10 339 (25 juin 2019) Accorder, dans le cadre de la Semaine italienne, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

DESCRIPTION

Fête des nouveaux-nés

Un itinéraire pour tous

29 mai 2020 - Centre des loisirs - 11 h à 16 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels). L'organisme utilisera un système de son pour mettre de la musique et discourir.
- Article 12 i) Tenir un événement public. L'organisme organise une fête pour les familles avec des enfants en bas âge.

Fête des voisins

Un itinéraire pour tous

6 juin 2020 - Parc Henri-Bourassa - 12 h à 18 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels). L'organisme utilisera un système de son pour mettre de la musique, offrir des prestations musicales et discourir.
- Article 12 i) Tenir un événement public. L'organisme organise une fête pour les citoyens du nord-est.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques. Il y aura un BBQ.

Fête de la paternité

Un itinéraire pour tous

19 juin 2020 - Parc Le Carignan - 16 h à 20 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels). L'organisme utilisera un système de son pour mettre de la musique et discourir.
- Article 12 i) Tenir un événement public. L'organisme organise des olympiades pour les papas et leurs enfants.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques. Il y aura un BBQ.

JUSTIFICATION

Afin d'offrir des événements festifs de qualité sur le domaine public de Montréal-Nord, les promoteurs d'événements publics ont besoin de déroger à certains règlements municipaux principalement dans les parcs. Nous leur permettons ainsi d'ajouter des éléments essentiels à toute fête soit de la nourriture et de la musique. Aussi, la vente de produits dérivés, d'alcool, de nourriture ou encore les droits d'entrée permettent à certains promoteurs de s'autofinancer ou de faire des levées de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-17

Marie-Claude LAUZON
Chef de division sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000

Approuvé le : 2020-03-24



Dossier # : 1207367004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Maxime Bellemare, à titre de menuisier d'installations, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 avril 2020.

Il est recommandé:

QUE soit titularisé M. Maxime Bellemare (matricule : 100251182), à titre de menuisier d'installations (emploi : 607880), groupe : 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 avril 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-03-26 16:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207367004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Maxime Bellemare, à titre de menuisier d'installations, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 avril 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Un poste permanent de menuisier d'installations (emploi : 607880) qui est devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics doit être comblé. En vue de ce comblement, l'affichage n^o : MN-19-VPERM-607880-1 a été publié pour la période du 1^{er} au 14 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au terme de ce processus de dotation, M. Maxime Bellemare est l'ayant droit et rencontre les exigences et qualités requises à cet emploi. En date du 19 mars 2020, il a complété le cumul de ses 520 heures.

La titularisation de M. Maxime Bellemare (matricule : 100251182) à la fonction de menuisier d'installations (emploi : 607880), groupe : 14-017, est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), et ce, dans le respect du plancher d'emplois pour l'ensemble des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement de titulariser M. Maxime Bellemare (matricule : 100251182), à titre de menuisier d'installations (emploi : 607880), groupe : 14-017, taux horaire 33,46 \$ (au 1^{er} janvier 2017), à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 avril 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel pour la fonction de menuisier d'installations (emploi : 607880), groupe : 14-017, est de 62 900 \$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source.
Dépense prévue pour l'année 2020

Poste : menuisier d'installations (référence budgétaire n° : 308882)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
menuisier d'installation	607880	1 878,26	34,99	65 700 \$	1 100 \$	66 800 \$	22 000 \$	88 800 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :
Lydie BOYER, 26 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-03-11